

# 5

e  
anniversaire

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008



CONSEIL  
DU PATRIMOINE  
DE MONTRÉAL

Montréal 





CONSEIL  
DU PATRIMOINE  
DE MONTRÉAL

Montréal, le 27 mars 2009.

Monsieur Marcel Parent  
Président du Conseil de la Ville de Montréal

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activités du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) pour l'année 2008.

Créé en 2002, le CPM est l'instance consultative de la ville en matière de patrimoine. Constitué de membres aux compétences variées et complémentaires, et avec le support d'une petite équipe, il a pour mission principale de conseiller et d'aviser les services et les arrondissements municipaux, le comité exécutif et le conseil de la ville en matière de protection et de mise en valeur des patrimoines naturel et culturel montréalais.

Puisque 2008 marque le cinquième anniversaire du CPM, ce rapport contient un bilan statistique et qualitatif de nos réalisations de 2003 à 2008, avec évidemment un accent sur celles de cette dernière année. Ces réalisations sont regroupées selon les thèmes de notre mandat, soit la protection du patrimoine, la reconnaissance patrimoniale et la promotion du patrimoine.

Je vous prie, Monsieur le président, d'agréer mes salutations les plus respectueuses.



Marie Lessard  
Présidente

# TABLE DES MATIÈRES

- 3 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE**
- 4 QUELQUES ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE**
- 5 LE CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL :  
SA MISSION, SON MANDAT ET SA COMPOSITION**
- 8 BILAN DES ACTIVITÉS**  
LE CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL EN STATISTIQUES  
AVIS ET MÉMOIRES, 2008
- 12 LE COLLOQUE DU 5<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU CPM**
- 16 2008 : PRINCIPAUX CHAMPS D'ACTIVITÉS**  
LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
LA RECONNAISSANCE PATRIMONIALE  
LA PROMOTION PATRIMONIALE
- 29 ANNEXE 1**  
HISTORIQUE — LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MONTRÉALAIS
- 30 ANNEXE 2**  
LE PATRIMOINE ET LA VILLE DE MONTRÉAL EN CHIFFRES
- 31 ANNEXE 3**  
LES MONUMENTS HISTORIQUES CITÉS ET LES SITES  
DU PATRIMOINE CONSTITUÉS

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

2008 marque les cinq ans d'existence du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM), instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine culturel et naturel. Nous profitons de l'occasion pour souligner, dans ce rapport annuel 2008, les faits saillants des années 2003-2007.

Créé par la Ville en 2002 et mis en place le 13 janvier 2003, le CPM a d'abord collaboré à l'élargissement de la notion de patrimoine. Désormais, le patrimoine montréalais n'est plus limité à des objets. Il englobe un ensemble de dimensions matérielles et immatérielles, tant du monde naturel qu'urbain et culturel. Il comprend autant des territoires et des paysages que des immeubles, des artefacts archéologiques ou des œuvres d'art, tel que l'affirme la politique montréalaise du patrimoine publiée en 2004.

Le CPM collabore maintenant de façon régulière et formelle à l'évaluation des projets qui ont un impact sur ces divers patrimoines, qu'il s'agisse de nouveaux immeubles ou de bâtiments et ensembles déjà existants. Son avis est également sollicité lors de l'aménagement de parcs et même parfois d'infrastructures, comme c'est le cas dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Son indépendance, reconnue et respectée par la Ville, lui permet un regard objectif et néanmoins attentif aux multiples enjeux portés par les projets. Il bénéficie à cet égard d'un Conseil multidisciplinaire informé des réalités montréalaises.

Au cours de la période 2003-2008, le CPM s'est prononcé à travers l'émission de 400 avis. Cela démontre que Montréal est une ville énergique et dynamique. Malgré la morosité économique mondiale qui a prévalu en cette fin d'année 2008, de nombreux projets sont en développement. Nous avons constaté avec plaisir que certains d'entre eux, que le CPM avait jugés insatisfaisants en 2006 ou en 2007, ont évolué de façon positive pour la continuité de la ville et la conservation du patrimoine.

Les choix effectués en matière urbanistique à Montréal misent sur les éléments en place et font en sorte de privilégier l'intégration des projets à leur environnement, tant sur le plan des usages que sur celui des hauteurs et des densités. Les projets immobiliers qui dérogent aux règles qui découlent de ces choix doivent démontrer de façon convaincante non seulement leur apport à sa vitalité économique, mais leur contribution à la qualité de la ville et à la conservation de la mémoire du passé. Par ailleurs, puisque l'approbation de ces projets est fondée sur la négociation, les qualités souhaitées ne sont pas assurées. Les discussions entre les divers acteurs impliqués dans la mise en œuvre et l'évaluation des projets doivent donc s'effectuer le plus possible en amont en vue d'optimiser les choix. Dans cette perspective, je souligne à quel point le CPM souhaite être sollicité plus tôt dans le processus qu'il ne l'est actuellement, afin de mieux jouer son rôle de conseiller auprès des instances municipales.

Le CPM a pu apprécier les travaux sur la procédure de reconnaissance de l'intérêt patrimonial qu'a entrepris le Bureau du patrimoine, de la toponymie et l'expertise de la Ville, avec la collaboration de plusieurs acteurs, dont certains arrondissements et la permanence du CPM. Je souligne tout particulièrement le rôle plus actif que se donne dorénavant la Ville à cet égard, la démonstration de la qualité patrimoniale ne relevant plus du promoteur, contrairement à la situation qui prévalait auparavant.

Le CPM ne fait pas que se prononcer sur des projets. En vertu de la Loi sur les biens culturels, il a pour autre responsabilité majeure de participer au processus de citation de monuments historiques et de constitution de sites du patrimoine sur le territoire montréalais. Il contribue, à titre de spécialiste en patrimoine, à l'analyse de la pertinence d'attribuer les reconnaissances patrimoniales. De plus, c'est lui qui mène les consultations publiques. En 2008, il a ainsi été associé à la citation, à titre de monuments historiques, de trois maisons de ferme situées dans des parcs-nature de Montréal, soit les maisons Thomas-Brunet, Jacques-Richer-Dit-Louveteau et Bleau. Par ailleurs, la mésaventure du théâtre Séville, monument historique cité en 1990 et par la suite abandonné, confirme que ces exercices de reconnaissance doivent être soigneusement planifiés et accompagnés de plans de conservation. Le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise a amorcé des travaux sur l'élaboration d'une stratégie qui permettra à la Ville d'orienter ses choix, auxquels le CPM souhaite de contribuer.

Je souligne, enfin, la journée d'étude que nous avons organisée à l'occasion de notre cinquième anniversaire. Le 18 avril, journée internationale du patrimoine, nous avons ainsi réuni une soixantaine de participants pour discuter de l'intervention urbaine dans le contexte des nouveaux enjeux pour la conservation du patrimoine. Des fonctionnaires œuvrant en arrondissement ou dans les services centraux ainsi que les membres anciens et actuels du CPM se sont réunis en atelier pour partager, à partir d'études de cas, leurs connaissances, leurs expériences, leurs convictions et leurs doutes. Le succès de l'événement nous incite à recommencer. Nous avons donc convenu de tenir un colloque annuel, lors de la journée internationale du patrimoine.

Je rappelle, en terminant, que l'ensemble de nos avis sur les projets qui nous sont soumis et sur les citations auxquelles nous participons sont disponibles sur notre site Internet ([ville.montreal.qc.ca/cpm](http://ville.montreal.qc.ca/cpm)).

# QUELQUES ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE

Au terme de cette année 2008, voici quelques-unes des réflexions que le CPM a faites à partir de l'analyse des projets qui lui ont été présentés tout au cours de l'année<sup>1</sup>.

## UN SUIVI CONTINU DES PROJETS

De façon générale, les projets sont soumis au CPM à la toute fin d'un long processus d'élaboration. Aussi, le CPM doit-il juger de leurs effets sur le patrimoine alors que les travaux sont très avancés et que les frais encourus par le promoteur sont déjà importants. Il en résulte trop souvent que les interventions en faveur du patrimoine sont énoncées trop tard, sans compter les insatisfactions qui se manifestent de part et d'autre de la table. Dans le cas des projets de la Direction des grands parcs et de la nature en ville, un suivi auprès du CPM au fur et à mesure de l'avancement du projet a permis d'améliorer la situation. Le CPM aimerait que cette pratique soit élargie aux autres éléments de son mandat de conseiller auprès de la Ville, telles les interventions municipales, incluant les Plans particuliers d'urbanisme (PPU), les projets immobiliers majeurs de même que le réaménagement d'immeubles jouissant d'une reconnaissance patrimoniale formelle. En s'assurant dès le départ de la prise en compte des enjeux patrimoniaux et en suivant les propositions pendant leur élaboration, il pourrait plus facilement faire des suggestions pouvant être intégrées au projet.

## LA CITATION DE MONUMENTS HISTORIQUES ET LA CONSTITUTION DE SITES DU PATRIMOINE

Le CPM a un double mandat relatif à la citation d'un monument historique et à la constitution d'un site du patrimoine, soit celui de conseiller auprès de la Ville en matière de patrimoine et celui de responsable de la consultation publique sur l'à-propos de la reconnaissance municipale. Cette année, fort de quelques expériences, il a évalué ses pratiques. Il a ainsi décidé de dissocier les deux volets, afin de mieux profiter de l'expertise de ses membres. Il produit maintenant deux documents distincts, soit un rapport de consultation publique, d'une part, et un avis formel sur l'intérêt de la reconnaissance proposée, d'autre part. Par ailleurs, son avis tient non seulement compte de l'analyse faite par ses membres, mais également des opinions émises par les groupes et citoyens. Cette procédure pose le défi de la neutralité aux commissaires chargés de la consultation publique. Il semble toutefois avoir l'avantage de permettre au CPM de remplir son mandat en toute liberté, ce que les exercices de l'année 2009 permettront de tester.

## LA TRANSFORMATION DES PROPRIÉTÉS RELIGIEUSES

Enfin, dans le contexte où un nombre croissant de propriétés religieuses sont mises en vente, le CPM se préoccupe tout particulièrement de l'avenir des églises et des ensembles conventuels. Certes, la transformation de l'usage et le redéveloppement de ces propriétés ne se font pas sans un encadrement sérieux. En effet, ils nécessitent des modifications au Plan d'urbanisme et les *affectations du sol* « grande propriété institutionnelle » et « couvent, monastère ou lieu de culte » étant inscrites formellement au Plan, la procédure est longue et complexe. De plus, ces transformations sont encadrées par des études permettant d'évaluer l'intérêt patrimonial des lieux et de fixer des exigences à respecter. Par ailleurs, ni le Plan ni les règlements d'urbanisme ne contiennent de règles définissant clairement et strictement les éléments à conserver. Aussi, l'encadrement des projets se fonde sur une négociation au cas par cas. Une telle négociation peut avoir pour effet de bonifier les projets et de faire en sorte d'y inclure des bénéfices collectifs. Toutefois, il n'est pas assuré qu'elle réussisse à protéger le patrimoine. Le CPM s'interroge sur les mesures qui permettraient de concilier la conservation du patrimoine bâti, naturel et immatériel souvent exceptionnel que contiennent ces propriétés religieuses avec le bien-être collectif et les contraintes financières.

<sup>1</sup> Ces notes ont bénéficié tout particulièrement de l'apport de Gérald McNichols Tétreault.

# LE CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL :

## SA MISSION, SON MANDAT ET SA COMPOSITION

### LA MISSION DU CPM

Le CPM est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Son rôle s'appuie sur la définition du patrimoine retenue dans la *Politique du patrimoine* adoptée par la Ville de Montréal en 2005 :

*(...) tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre (p. 31).*

La politique définit les divers patrimoines considérés. Le *patrimoine naturel* inclut les sites et ensembles naturels et les écoterritoires ; les milieux riverains et aquatiques, les arbres et les parcs ; les zones et les habitats d'espèces menacées. Quant au *patrimoine culturel matériel*, il réfère à la fois au patrimoine bâti, archéologique et paysager, à l'art public ainsi qu'au patrimoine mobilier et archivistique. Enfin, le *patrimoine culturel immatériel* comprend un ensemble de créations, connaissances et savoir-faire, de pratiques, d'arts et de traditions populaires encore vivants se rattachant à la vie en société de même que les instruments, objets et artefacts qui leur sont associés.



### LE MANDAT DU CPM

Le CPM a été créé en 2001 dans le cadre de la Charte de la nouvelle Ville de Montréal (annexe 1, art. 83.11 à 83.14). Le conseil de la ville a adopté des règlements modifiant ou précisant son mandat, en août 2002 et en septembre 2003. Le mandat du CPM a été élargi à la suite de l'adoption, en 2004, de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* et, en 2005, de la *Politique du patrimoine*, notamment pour inclure le patrimoine naturel et des fonctions qui concernent la toponymie et la veille patrimoniale. Ainsi, le CPM exerce les fonctions suivantes :

Il donne son avis au conseil de la ville sur :

- + les projets de modification au Plan d'urbanisme touchant tout emplacement reconnu pour son intérêt patrimonial (*Règlement 02-136-1*, art. 4, 12.1, 1°);
- + les projets de règlement adoptés en vertu de l'article 89, 5° de la Charte de la Ville de Montréal touchant tout emplacement reconnu pour son intérêt patrimonial – projets majeurs (02-136, art. 4, 12.1, 2°);
- + les projets de règlement relatifs aux demandes de citation de monuments historiques et de constitution de sites du patrimoine (02-136-1, art. 4, 12.1, 3°);
- + les demandes de démolition d'immeubles patrimoniaux qui ne font pas l'objet d'un avis de la Commission des biens culturels du Québec (02-136-1, art. 4, 12.1, 4°);
- + les services et politiques à mettre en œuvre par la Ville afin de favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine (02-136, art. 13, 1°);
- + les questions liées à la protection et à la mise en valeur du patrimoine (02-136, art. 13, 2°);
- + les projets proposés dans un milieu naturel localisé dans un écoterritoire ou à moins de 30 mètres d'un tel milieu (*Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, p. 14).

Il collabore à la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine* (*Règlement* 02-136, art. 13,5°) et au développement d'une vision commune du patrimoine naturel et du patrimoine culturel (*Charte de la Ville de Montréal*, art. 83.11 - 83.14 et *Politique du patrimoine*, p. 31 et 87).

Il voit à la mise sur pied d'une «veille patrimoniale» (*Politique du patrimoine*, p. 46).

Il participe à la constitution de la banque de dénomination des lieux urbains (*Politique du patrimoine*, p. 48).

Il sollicite des opinions, reçoit et entend les représentations de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine (*Règlement* 02-136, art. 13, 3°).

Il recommande au conseil de la ville, au comité exécutif, aux conseils d'arrondissement et aux services municipaux la réalisation d'études ou de recherches sur la protection et la mise en valeur du patrimoine (*Règlement* 02-136, art. 13, 4°).

Enfin, il s'intéresse à l'initiation et à la sensibilisation au patrimoine en favorisant la tenue d'activités et l'élaboration d'outils pédagogiques (02-136, art. 13, 6°) et soutient les instances et les organismes dans leurs efforts de reconnaissance, de mise en valeur et de protection du patrimoine dans le respect des législations et des juridictions municipale, provinciale et fédérale (*Règlements* 02-136 et 02-136-1, *Loi sur les biens culturels*, chapitre IV, *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, *Politique du patrimoine*, *Loi sur la qualité de l'environnement*).

Le CPM assume ces diverses fonctions en ayant comme objectifs d'assurer la pérennité du patrimoine sous toutes ses formes, d'intégrer une vision du futur dans le respect du passé lors d'émission d'avis sur des projets d'aujourd'hui, d'apprécier les intérêts en présence en toute neutralité, de reconnaître le patrimoine comme une composante structurante de l'environnement au même titre que les autres phénomènes urbains et d'aider à la prise de décision des élus.

## LA COMPOSITION DU CPM

Le CPM est composé de onze membres, dont deux agissant comme suppléants. Spécialisés en urbanisme, histoire urbaine, architecture, archéologie, paysage, écologie et ethnologie, ils forment un groupe pluridisciplinaire, représentatif des différentes catégories de patrimoines naturel et culturel.

Le CPM relève du conseil de la ville qui lui attribue un budget de fonctionnement (environ 500 000 \$ en 2008, en sus de la contribution du Fonds des immeubles) et qui en nomme les membres. Il collabore également avec les arrondissements et les services municipaux, les organismes en patrimoine et les citoyens. Conjugués à l'expertise de ses membres, ces liens permettent au CPM d'avoir une vision d'ensemble des enjeux patrimoniaux montréalais et de leur traduction dans le territoire municipal.

## LES MEMBRES

Le mandat des membres est de deux ans, renouvelable une fois. **Marie Lessard**, urbaniste et professeure titulaire à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, assume la présidence du CPM depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007. **André Bouchard**, professeur titulaire au Département de sciences biologiques de l'Université de Montréal et chercheur à l'Institut de recherche en biologie végétale du Jardin botanique de Montréal, est le vice-président.



Les autres membres sont : **Philippe Poullaouec-Gonidec**, professeur à l'École d'architecture de paysage et titulaire de la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal; **Laurent Lepage**, professeur à l'Institut des sciences de l'environnement et titulaire de la Chaire d'études sur les écosystèmes urbains de l'Université du Québec à Montréal; **Gérald McNichols Tétreault**, urbaniste et praticien en conservation et en restauration du patrimoine bâti; **Claire Poitras**, professeure-chercheure agrégée à INRS-Urbanisation, Culture et Société; **Robert Bouthillier**, ethnologue, chercheur et animateur; **Paul-André Tétreault**, architecte, et **Claude Rocheleau**, archéologue-anthropologue. **Claudine Déom**, professeure adjointe à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, responsable de l'option Conservation de l'environnement bâti de la maîtrise en aménagement de la Faculté de l'aménagement, et **Richard de la Riva**, architecte, sont les deux membres suppléants. Messieurs Rocheleau et de la Riva ont été nommés cette année pour remplacer **France Vanlaethem**, professeure à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal et présidente-fondatrice de DOCOMOMO Québec, et **Françoise Duguay**, archéologue-anthropologue, qui ont quitté le CPM.

## LE PERSONNEL

Quatre personnes accompagnent le CPM dans son mandat. Diane Côté, secrétaire-rechercheuse, adjointe à la présidente, est responsable de la planification et de la gestion des activités. Michèle Lavoie, secrétaire d'unité, assume également le secrétariat du comité de toponymie et met à jour le site Internet. À elles s'ajoutent deux spécialistes, Caroline Dubuc, qui est conseillère en aménagement (volet patrimoine culturel) et Loïc D'Orangeville, un conseiller scientifique (volet patrimoine naturel). Ce dernier a quitté le CPM au mois de novembre et a été remplacé par José Froment, architecte paysagiste dont le champ d'expertise conjugue les notions de paysage culturel et naturel.

# BILAN DES ACTIVITÉS

## LE CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL EN STATISTIQUES

<b>NOMBRE DE RÉUNIONS</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
RÉUNIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL	13	14	12	13	12	19
RÉUNIONS DU COMITÉ DES AVIS	0	12	14	17	4	0*
RÉUNIONS DU COMITÉ DE TOPONYMIE	0	3	7	6	3	6
CONSULTATIONS PUBLIQUES MENÉES PAR LE CPM (SUR 3 PROJETS)					6	2
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>29</b>	<b>33</b>	<b>36</b>	<b>25</b>	<b>27</b>

\* Depuis 2008, il n'y a plus de Comité des avis, et tous les projets sont présentés à l'ensemble du Conseil.

<b>NOMBRE DE DOSSIERS TRANSMIS AU CPM POUR INFORMATION PAR LES ARRONDISSEMENTS</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
AHUNTSIC-CARTIERVILLE		3	8	23	14	25
CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	1	6	34	30	33	49
DORVAL-ÎLE DORVAL			1			
LACHINE		1				
LE PLATEAU-MONT-ROYAL		10	1	2		2
LE SUD-OUEST	2	4	1	7	1	4
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE				1		
OUTREMONT	1		1			9
PIERREFONDS-ROXBORO				4	1	3
POINTE-CLAIRE	1		1			
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES				2	2	4
ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE		3		1	4	4
VERDUN			1	1		
VILLE-MARIE	2	120	70	81	79	103
VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION	1					
SERVICES CENTRAUX	8			13	7	10
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>147</b>	<b>118</b>	<b>165</b>	<b>141</b>	<b>213</b>

La majorité des avis sont émis à la suite de la présentation de projets au CPM par les arrondissements et les services municipaux. Ils sont ensuite déposés au conseil de la ville et mis en ligne sur le site Internet du CPM.

<b>NOMBRE D'AVIS ET DE MÉMOIRES ÉMIS</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008**</b>
AHUNTSIC–CARTIERVILLE		4	5	20	12	16
BEACONSFIELD–BAIE D'URFÉ		1				
CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	1	6	16	19	19	35
DORVAL–ÎLE DORVAL		1				
ÎLE BIZARD–SAINTE-GENEVIÈVE LACHINE		1				
LE PLATEAU-MONT-ROYAL	2	9	1	1		1
LE SUD-OUEST		4	1	7	1	1
MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE	1	1	1			
OUTREMONT		1				4
PIERREFONDS–ROXBORO			2		1	3
POINTE-CLAIRE	1	1				
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES				1	1	3
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE		3		1	2	4
VERDUN			1	1		
VILLE-MARIE	3	63	28	18	7	8
VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION	1					
SERVICES CENTRAUX	8	9	14	12	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>103</b>	<b>68</b>	<b>84</b>	<b>49</b>	<b>81</b>

\*\* Des notes de service sont maintenant rédigées, de préférence aux avis, lors d'analyses préliminaires des projets (25 cas durant l'année 2008), de façon à ce que le CPM contribue en amont à la bonification des dossiers dont l'enjeu patrimonial est majeur. Les avis sont réservés à la présentation du projet qui sera soumis aux instances municipales concernées.

<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
RENCONTRES AVEC L'ÉLU(E) RESPONSABLE DU DOSSIER	3	7	5	3	1	1
CULTURE ET PATRIMOINE AU COMITÉ EXÉCUTIF						
RENCONTRES AVEC LES ORGANISMES EN PATRIMOINE	14	16			4	2
COLLOQUE – ORGANISATION	1					1
COLLOQUES, CONFÉRENCES – PARTICIPATION	6	5	24	4	6	10
CONFÉRENCES (PRÉSIDENTE À TITRE DE CONFÉRENCIÈRE)	5	4	4	1	4	2
VISITES D'ARRONDISSEMENT ET RENCONTRES	7	2	2	4	2	2
PARTICIPATION À DES CONSULTATIONS PUBLIQUES	8	20	16	20	8	4
ÉTUDES ET RECHERCHES	3	6	3			
TABLE DE CONCERTATION DU MONT-ROYAL ET GROUPES DE TRAVAIL				21	4	2
ACCUEIL DE STAGIAIRES UNIVERSITAIRES		2	2	3	2	4
MISES À JOUR DU SITE INTERNET			N.D.	N.D.	25	26

## AVIS ET MÉMOIRES, 2008

La liste des avis et mémoires produits par le CPM en 2008 permet de constater la diversité des sujets traités dans les 213 projets déposés, les 81 avis émis et les 25 notes transmises. Un suivi des décisions prises par le conseil d'arrondissement ou du conseil de la ville permet de constater que, parmi les 81 projets pour lesquels le CPM a émis un avis, 48 ont fait l'objet d'une décision de la part de ces instances. Plus de 85 % de ces décisions sont allées dans le même sens que les recommandations du CPM.

### AHUNTSIC – CARTIERVILLE

10815, rue D'Iberville	Installation d'un toit en pente sur une terrasse située au-dessus d'un garage
10741, rue Lambert	Remplacement du revêtement de la toiture
10795, rue Papineau	Démolition d'un garage simple et autres travaux
12106, avenue du Beau-Bois	Implantation d'une piscine aux abords du Bois-de-Saraguay
12235, avenue LeMesurier	Aménagement d'un terrain comprenant une piscine creusée
1239, boulevard Gouin Est, Ecole Sophie-Barat	Réfection d'une toiture en tôle
1700, boulevard Henri-Bourassa Est, Collège Mont-Saint-Louis	Aménagement d'un terrain de soccer
1775, boulevard Henri-Bourassa Est, Manoir Belle Epoque	Agrandissement
1829-1847, boulevard Gouin Est, Église de la Visitation	Restauration
2049, rue de l'Île-de-la-Visitation	Aménagement d'une piscine semi-creusée
2129, boulevard Gouin Est	Érection d'une clôture de bois dans la cour latérale et arrière gauche de la résidence
2190, boulevard Gouin Est, Résidences Bougrine et Ferrajd	Rénovation et ajout d'un étage à l'arrière
2710, boulevard Gouin Est	Remplacement du revêtement de la toiture et divers travaux extérieurs
2920, boulevard Gouin Est	Remplacement du revêtement de la toiture
7900, avenue Jean-Bourdon	Agrandissement de la maison
Pont Gouin	Réfection du pont

### CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

2700, boulevard Édouard-Montpetit, École Polytechnique de Montréal	Installation de clôtures
2801-15, boulevard Édouard-Montpetit (2)	Remplacement de fenêtres Construction de terrasses sur le toit
2839-41, avenue Willowdale (2)	Remplacement de fenêtres Remplacement du revêtement du toit par l'identique

2900, boulevard Édouard-Montpetit, Université de Montréal (2)	Remplacement d'une ancienne ouverture de fenêtre obturée par de la brique par une nouvelle persienne Plantation de 180 arbres
3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine (2), Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine	Travaux de renforcement de la structure à la jonction des ailes 7 et 9 Nouveaux volumes insérés pour la mise aux normes sismiques
3200, chemin de la Côte-Sainte-Catherine (3), Collège Jean-de-Brébeuf	Implantation d'un nouveau complexe sportif à l'arrière du bâtiment (2) Aménagement paysager
3295, avenue Ridgewood	Remplacement de fenêtres
3360, avenue Ridgewood	Remplacement de la toiture et des gouttières
3615, avenue Ridgewood	Remplacement de fenêtres
3625, avenue Ridgewood (2)	Remplacement de balcons et de garde-corps
3665, avenue Ridgewood	Remplacement de portes et de fenêtres
3800, chemin Queen-Mary, Oratoire Saint-Joseph	Aménagement des vestibules
4470, chemin de la Côte-des-Neiges	Projet résidentiel Le Forest Hill
4545, chemin Queen-Mary, Institut universitaire de gériatrie de Montréal	Agrandissement et aménagement paysager
4550-52-54, rue Stanley-Weir	Reconstruction de l'escalier de béton
4601, chemin de la Côte-des-Neiges (6), Cimetière Notre-Dame-des-Neiges	Remplacement d'une clôture Construction d'un mausolée familial – Mausolée Panzera Maison Jarry-Dit-Henrichon – Restauration Construction d'un mausolée – Mausolée du Plateau Mausolée Esther-Blondin Phase II Maison Jarry-Dit-Henrichon – Démolition d'un garage
4790, chemin de la Côte-des-Neiges	Construction d'une terrasse en bois sur le toit
4975, rue Dufferin, Église St. Matthew	Subdivision cadastrale pour isoler le presbytère de l'église
5020, chemin de la Côte-des-Neiges	Installation d'une enseigne commerciale
5550, avenue Louis-Colin	Changement de fenêtres
99999, chemin Hudson, Manoir Ronald McDonald	Construction d'un nouvel édifice
Rond-point Ridgewood	Aménagement paysager du rond-point
Parc Jean-Brillant	Aménagement des aires de jeux

---

## OUTREMONT

1058-66, avenue Bernard, Garden Court	Analyse de la recevabilité d'une demande de citation
1297, chemin de la Forêt (2), Cimetière Mont-Royal	Restauration du Mausolée Workman Restauration des grilles du portail d'entrée
1420, boulevard Mont-Royal Maison-mère des Saints-Noms- de-Jésus-et-de-Marie	Transformation en immeuble résidentiel

---

## LE PLATEAU MONT-ROYAL

3980 et 3990, rue Saint-Denis, Sanctuaire du Rosaire et de Saint-Jude	Analyse de la recevabilité d'une demande de citation
---	--

---

## RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

13200, boulevard Gouin Est, maison Bleau	Avis sur le projet de citation
9980, boulevard Gouin Est	Agrandissement d'un étage
Vieux Pointe-aux-Trembles	Plan particulier d'urbanisme

---

## ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

2870, rue Masson	Réfection des balcons
2876, rue Masson	Aménagement d'un café-terrasse
2880-90, rue Masson, Banque Nationale	Projet de transformation
5601, avenue des Cèdres (cité-jardin du Tricentenaire)	Réaménagement du corps principal de la maison pour en tripler la superficie

---

## LE SUD-OUEST

1500, rue Ottawa, Centre de tri postal	Redéveloppement de la propriété
---	---------------------------------

---

## SERVICES CENTRAUX

3500, boulevard des Trinitaires, Métro Angrignon	Résolution des problèmes dus aux infiltrations d'eau par le toit de verre
Plan de protection du mont Royal	Adoption d'un plan détaillant des régimes de protection, de mise en valeur et de gestion pour le territoire de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal
Croix du mont Royal	Divers travaux de réaménagement près de la croix du mont Royal
Chemin de ceinture du cimetière Notre-Dame-des-Neiges	Aménagement d'un chemin polyvalent en forme de boucle autour de deux des trois sommets du mont Royal
Révision de la Loi sur les biens culturels	Mémoire déposé, conjointement avec la Ville, à la consul- tation publique menée par le gouvernement du Québec
Rue Notre-Dame	Projet de transformation de la rue en boulevard urbain

---

## PIERREFONDS-ROXBORO

163, chemin du Cap Saint-Jacques (2), Maison Jacques-Richer-Dit-Louveteau	Avis sur le projet de citation Travaux de rénovation
187, chemin du Cap Saint-Jacques, Maison Thomas Brunet	Avis sur le projet de citation

---

## VILLE-MARIE

1190-1200, rue Guy, Domaine des Sœurs Grises de Montréal	Ajout d'une nouvelle aile
1650, avenue Cedar, Hôpital général de Montréal (CUSM)	Agrandissement de l'hôpital
2153-59, rue Sainte-Catherine Ouest, théâtre Séville (2)	Démolition du théâtre Séville (monument historique cité) Projet de développement immobilier
305-307, rue Sainte-Catherine Ouest, Blumenthal	Réaménagement de l'édifice (monument historique cité)
3407, rue Sherbrooke Ouest, Musée des beaux-arts de Montréal	Restauration de l'église Erskine and American, démolition de la partie arrière et construction d'un ajout
Propriété de Radio-Canada, 1400 boul. René-Lévesque Est	Modernisation de la Maison de Radio-Canada et développement du site
Quartier des spectacles	Réhabilitation du quartier et aménagement d'espaces publics

**5**

**e**

**anniversaire**

# LE COLLOQUE DU 5<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU CPM

Le colloque du 5<sup>e</sup> anniversaire du CPM s'est tenu le 18 avril, à l'occasion de la journée internationale du patrimoine. Il a réuni 60 personnes, soit les membres actuels et anciens du CPM et des professionnels œuvrant en arrondissement ou dans les services centraux de la Ville de Montréal. Les discussions se sont déroulées à partir de cas concrets présentés au sein de huit ateliers.

S'articulant autour du thème de l'intervention urbaine relativement aux nouveaux enjeux pour la conservation du patrimoine, ces ateliers ont porté sur les sujets suivants : le paysage, l'insertion contemporaine en milieu patrimonial, l'arrimage entre les dimensions matérielles et immatérielles du patrimoine, l'intégration des milieux naturels au développement urbain et, enfin, la prise en compte de l'archéologie dans les projets privés. Les exposés étaient centrés sur des cas de construction ou d'aménagement urbain, récents ou en voie d'être complétés, soulevant de nouveaux enjeux du patrimoine. Ils visaient à cibler les réussites tout en faisant état des difficultés rencontrées, et ce, à travers la présentation des processus, des outils et des acteurs impliqués.



Chaque atelier était constitué de la présentation du projet par un professionnel impliqué dans son élaboration ou dans son évaluation puis d'une discussion animée par un membre du CPM. La journée a constitué une rare et riche occasion d'échanges entre les arrondissements, les services centraux et le CPM.

## LES PARTICIPANTS

Outre les membres anciens et actuels du CPM, ont participé à l'événement des représentants de dix arrondissements et du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, de la Direction des grands parcs et de la nature en ville ainsi que du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement. Deux élues municipales, mesdames Catherine Sévigny, conseillère dans l'arrondissement de Ville-Marie, mairesse substitut du maire de Montréal lui-même responsable du dossier du patrimoine, et Helen Fotopulos, mairesse de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, et membre du comité exécutif responsable, entre autres, des parcs, des espaces verts et bleus, de l'environnement et du mont Royal, ont honoré les participants de leur présence.



## LES ATELIERS

Voici les thèmes retenus, les présentateurs et le titre de l'exposé :

### LE PAYSAGE

Benoît Malette, chef de division Urbanisme, arrondissement de Verdun : *Le développement de la pointe sud de l'Île-des-Sœurs*

### L'ARCHÉOLOGIE

François Bélanger, archéologue, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise : *La protection, mise en valeur et diffusion du patrimoine archéologique*

### L'ARRIMAGE ENTRE LES DIMENSIONS MATÉRIELLES ET IMMATÉRIELLES DU PATRIMOINE

Sophie Charlebois, architecte, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie : *Les logements communautaires sur la propriété de l'ancien centre Raymond-Préfontaine*

Johanne S. Couture, chef de division et El-Bassim Kazi-Aoual, conseiller en aménagement, arrondissement Le Sud-Ouest : *La reconversion du complexe industriel Canadian Maltage*

Clément Charette, conseiller en aménagement, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension : *La transformation de l'église Saint-Alphonse - continuité de l'usage de l'église à des fins religieuses*

### L'INTÉGRATION DU PATRIMOINE NATUREL AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

Stéphanie Turcotte, conseillère en aménagement, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Patricia Di Genova, conseillère en aménagement, Direction des grands parcs et de la nature en ville : *Le Faubourg Pointe-aux-Prairies : la nature dessine un quartier*

### LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE VERNACULAIRE SUR UN VASTE TERRITOIRE

Isabelle Laterreur, conseillère en aménagement, et Gaëtan Ricard, agent technique en architecture, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal : *La préservation des composantes d'origine dans les petits projets*

### L'INTERVENTION CONTEMPORAINE EN CONTEXTE PATRIMONIAL

Bruno Colin, conseiller en aménagement, arrondissement de Ville-Marie : *Deux cas d'insertion : la seconde phase des condos Unity et l'édifice Beaux-arts*

## FAITS SAILLANTS

La journée s'est terminée par la synthèse des échanges, présentée par Caroline Dubuc et Loïc D'Orangeville, conseillers au CPM. Une table ronde animée par le vice-président, André Bouchard, a ensuite permis de faire un bref bilan sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine montréalais, depuis la mise sur pied du CPM, et de jeter un regard sur l'avenir. Y ont participé Louise Dusseault-Letocho, ancienne présidente du CPM; Carole Paquette, directrice Aménagement urbain et services aux entreprises, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie; Catherine Sévigny, conseillère municipale de l'arrondissement de Ville-Marie et mairesse substitut; Céline Topp, directrice, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise; et France Vanlaethem, professeure à l'école de design de l'UQAM et membre du CPM. Celles-ci se sont prêtées au jeu en faisant ressortir les principaux succès et échecs des cinq dernières années. Elles ont également ciblé les enjeux et défis à relever au cours des années à venir.



Selon les participantes, les principaux succès en matière de protection du patrimoine montréalais ont été la mise en place de deux politiques municipales, soit *la Politique du patrimoine de Montréal* et *le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*. Elles ont également relevé la reprise du processus de citation, qui a mené à la constitution du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène et à la citation d'Habitat 67 à titre de monument historique. Enfin, elles ont signalé l'influence positive du CPM sur la qualité des projets en territoire montréalais.

Quant aux échecs, les participantes ont ciblé principalement la gestion du développement des établissements institutionnels qui, selon elles, ne réussit pas assez souvent à assurer une conservation adéquate du patrimoine. Elles ont également déploré la dégradation de l'état du métro de Montréal, l'état d'abandon du théâtre Séville et la démolition du centre de diffusion de Radio-Canada de l'Expo 67.



Les défis à relever dans les prochaines années sont de plusieurs ordres. Les participantes ont ciblé une meilleure prise en compte des positions des différents comités aviseurs ainsi qu'une meilleure diffusion de la connaissance, tant au sein des arrondissements qu'auprès des promoteurs. Elles ont souligné l'importance de hausser la qualité des études patrimoniales et de mieux les intégrer aux projets. Elles ont abordé certains enjeux thématiques à mieux cerner, en particulier une meilleure protection du patrimoine industriel et une compréhension accrue du patrimoine immatériel et du paysage. Elles ont traité de la nécessité d'encadrer l'entretien des bâtiments cités et des sites du patrimoine par des stratégies de conservation. Enfin, elles ont rappelé le devoir de bon propriétaire de la Ville, qui doit mieux assurer la conservation des bâtiments municipaux.

Les actes du colloque résument les présentations des huit conférenciers et reprennent les principales idées soulevées lors des périodes d'échanges et de la table ronde de fin de journée. Les présentations électroniques des ateliers et les actes résumant l'essentiel de cette journée peuvent être consultés sur le site Internet du CPM ([ville.montreal.qc.ca/cpm](http://ville.montreal.qc.ca/cpm)).



# 2008 : PRINCIPAUX CHAMPS D'ACTIVITÉS

Le CPM articule son mandat selon certains champs d'activités qui peuvent se regrouper sous trois principales rubriques : la protection du patrimoine, la reconnaissance patrimoniale et la promotion du patrimoine.

## LA PROTECTION DU PATRIMOINE

- + Le CPM consacre la majorité de son temps et de ses ressources à l'analyse et la rédaction d'avis et de mémoires à l'intention des fonctionnaires municipaux, des conseils d'arrondissement, du comité exécutif et du conseil de la ville. Ceux-ci portent principalement sur des projets immobiliers et, à travers ceux-ci, sur des modifications au Plan et aux règlements d'urbanisme, mais également sur des documents d'encadrement tels des politiques, des programmes particuliers d'urbanisme et des plans de gestion de territoires de même que sur des projets d'aménagement et de réaménagement de parcs dont le rayonnement est à l'échelle de la ville.
- + Le CPM effectue un suivi de politiques, de plans et de projets en participant à des groupes de travail.
- + Il effectue un suivi et pose des actions en matière de veille patrimoniale.
- + Enfin, il pilote le comité de toponymie de la Ville et participe à plusieurs activités, dont certaines activités spécifiques menées par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville de Montréal (BPE).

## LA RECONNAISSANCE PATRIMONIALE

- + Le CPM s'associe au BPE en participant à l'évaluation des cas soumis pour la citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine. Il tient les séances de consultation publique sur l'à-propos de ces reconnaissances et se prononce sur les règlements formalisant ces dernières (ici aussi sous la forme d'un avis).

## LA PROMOTION DU PATRIMOINE

- + La diffusion des documents produits par le CPM est effectuée par le biais de son site Internet, qui constitue également son principal outil de promotion. Y sont mis en ligne, outre des informations générales sur le Conseil et sur le patrimoine, les avis et les mémoires émis, les informations relatives aux citations de monuments historiques et à la constitution de sites du patrimoine et des capsules d'information.
- + Le CPM organise un événement spécial à l'occasion de la journée internationale du patrimoine (le 18 avril) dont le premier a eu lieu en 2008.
- + Il participe à diverses activités d'information, d'échanges et de rayonnement, tant en milieu municipal qu'ailleurs.
- + Enfin, il participe à des activités de formation, principalement l'encadrement de stagiaires qu'il accueille dans ses bureaux.



## LA PROTECTION DU PATRIMOINE

### LES AVIS ET MÉMOIRES

#### LES AVIS SUR DES PROJETS IMMOBILIERS EN MILIEU URBAIN

Les avis sur des projets immobiliers en milieu urbain qui, entre 2003 et 2008, ont retenu le plus l'attention du CPM portaient sur le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), l'École de technologie supérieure, le redéveloppement du site de la gare-hôtel Viger et celui du quartier Griffintown.

Les principaux projets analysés par le CPM en 2008 sont la modernisation de la maison de Radio-Canada et le développement de son site, le redéveloppement du site du théâtre Séville et la restauration de l'édifice Blumenthal, dans l'arrondissement Ville-Marie, et le changement de vocation du centre du tri postal, sur la rive nord du canal de Lachine, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le CPM a reconnu que le projet de **développement du site de la Maison de Radio-Canada** jouera un rôle important dans la requalification de ce secteur. Il a recommandé que l'intérêt de la Maison de Radio-Canada, d'un point de vue historique, archéologique, architectural et emblématique, soit documenté pour guider l'intégration du projet immobilier au complexe existant et puisse mettre en valeur la conception architecturale initiale de la Maison. Selon le CPM, le règlement devrait également comprendre un calendrier de l'évolution des travaux afin de s'assurer du bon déroulement de la mise en œuvre du plan directeur et de la préservation adéquate de l'immeuble.



Le **théâtre Séville** a été cité monument historique par la Ville de Montréal en 1990. Toutefois, aucune stratégie de conservation n'a été mise en place depuis, et le bâtiment est aujourd'hui dans un état de dégradation avancée. Un projet immobilier, *Résidences Séville*, a été proposé sur la partie sud de l'îlot où est situé le théâtre, entouré par les rues Sainte-Catherine, Lambert-Closse et Chomedey et par le boulevard de Maisonneuve. Le projet implique la démolition du Séville et de sept autres édifices. Le CPM a jugé qu'il ne pouvait souscrire sans réserve à la démolition de l'ancien théâtre puisque ceci constituerait un précédent dangereux pour les autres immeubles ayant le statut de monument historique. En outre, il a souligné l'intérêt des maisons construites au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, celles-ci témoignant notamment de l'ancienne vocation résidentielle de la rue Sainte-Catherine. Il a émis plusieurs recommandations, dont la poursuite de l'analyse de l'état des immeubles avant de statuer sur leur sort, dans une optique de recherche de solutions favorisant la conservation du patrimoine et son intégration à la ville contemporaine. De plus, il a soulevé la nécessité d'associer des architectes spécialisés en patrimoine à l'évaluation de l'état des bâtiments d'intérêt patrimonial ainsi qu'à la recherche de solutions.



L'édifice **Blumenthal** a fait l'objet d'une citation à titre de monument historique en 1990. Il fait partie du corpus d'édifices cités par la Ville en vertu de la Loi sur les biens culturels (voir annexe 3). Un projet de rénovation et de restauration a été déposé. Les travaux impliquent notamment la restauration des finis extérieurs et des éléments décoratifs ainsi que le changement des fenêtres. Le CPM a accueilli favorablement l'usage projeté du bâtiment, qui doit loger la *Maison du Festival du Jazz*. Toutefois, il a demandé la réalisation d'une étude patrimoniale et l'énoncé des valeurs à respecter. Il a également recommandé qu'un rapport de conservation soit déposé, précisant l'état physique des différents éléments ainsi que l'approche de conservation retenue pour guider les interventions futures. Il a demandé de revoir le projet lorsque les études patrimoniales auront été documentées et intégrées à celui-ci.

Un projet immobilier est prévu sur la propriété du **centre de tri postal**, située immédiatement à l'ouest du secteur envisagé pour « Le Village Griffintown » (proposé en 2007). L'immeuble a été érigé par Postes Canada en 1978 et a été acquis en 2007 par la Société immobilière du Canada. Le projet comprendrait environ 2 000 logements destinés à des clientèles variées, ainsi que des commerces, des bureaux, des fonctions récréotouristiques et des espaces verts. La propriété est située immédiatement à l'ouest du secteur envisagé pour « Le Village Griffintown ». Le CPM s'est réjoui de la réhabilitation de ce site sous-utilisé, du déblai et de la mise en valeur des quatre bassins d'origine remblayés après la fermeture du canal de Lachine dans les années 1960. Il a apprécié la mixité des usages offerts. Il a salué la démarche consultative entreprise auprès de tous les groupes interpellés par le projet. Les recommandations du CPM ont porté sur la hauteur générale des immeubles, le programme de développement favorisant la mixité sociale et d'usage, la vocation et l'aménagement de la rue Basin, la mise

en valeur des vestiges archéologiques, l'aménagement provisoire du site, en attendant la fin des travaux, l'avenir de la zone environnante et la cohabitation avec le quartier Griffintown.

## LES AVIS SUR DES PROJETS DANS L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE ET NATUREL DU MONT-ROYAL

Depuis sa création, le CPM a émis des avis sur plusieurs projets visant des immeubles et terrains situés à l'intérieur du périmètre de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Parmi ces projets, citons le stade Percival-Molson, les pavillons Bellini et du Cancer de l'Université McGill, la restauration du monument Georges-Étienne-Cartier, l'Oratoire Saint-Joseph, un mausolée dans le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges et divers projets d'aménagement dans le parc du Mont-Royal.

En 2008, les principaux projets analysés par le CPM sont le campus montagne de l'Hôpital général de Montréal (CUSM), un bâtiment résidentiel sur l'avenue Forest Hill, le centre sportif du Collège Jean-de-Brébeuf, le centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal et un mausolée dans le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Les projets d'aménagement dans le parc du Mont-Royal sont la restauration de la croix, le réaménagement de l'entrée Peel, celui de l'aire de jeux et de pique-nique du lac aux Castors et la création d'un chemin de ceinture du Mont-Royal.

Bien que le **Centre universitaire de santé McGill (CUSM)** contribue à une augmentation des superficies construites dans l'AHNMR, le CPM a apprécié la qualité du projet révisé, qui inscrit l'ajout dans une continuité avec les parties existantes du complexe de l'Hôpital général de Montréal. Le parti de construire à partir de l'existant lui est apparu d'autant plus méritoire qu'il a nécessité une grande coordination pour maintenir la continuité des soins pendant la construction. Le CPM a appuyé les modifications demandées à condition que celles-ci respectent les attributs identifiés dans les études patrimoniales.

Le projet de construction d'un édifice de 8 étages sur un site occupé par une station-service désaffectée à l'angle du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue **Forest Hill** a été soumis de nouveau au CPM (qui l'avait analysé en 2007). Celui-ci a constaté une amélioration du projet mais a déploré que la demande de permis ayant été déposée avant l'entrée en vigueur du *Règlement de contrôle intérimaire*, la hauteur prévue de 16 mètres n'ait pu être imposée. Le projet masquera malheureusement des vues vers le mont Summit à partir du chemin de la Côte-des-Neiges et en direction du centre-ville. Le CPM a également fait certaines réserves quant aux marges de recul et au design des façades et du toit.



Suite à la vente de la propriété des **sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie** par l'Université de Montréal, un projet de transformation du bâtiment en immeuble résidentiel de luxe a été soumis au CPM. Celui-ci aurait préféré que ce bâtiment conserve une vocation institutionnelle ou publique et a regretté que l'Université de Montréal n'ait pu en assumer la responsabilité. Il a appuyé le changement de vocation sous certaines conditions, soit la conservation de la mémoire de l'usage conventuel et le respect de la présence conventuelle dans le paysage montréalais, de l'appartenance de la propriété au mont Royal, de l'aspect monumental et de la sobriété de l'édifice et des caractéristiques de l'entrée principale, des escaliers monumentaux intérieurs et de la chapelle.

Le CPM a accueilli très favorablement l'implantation retenue par le **collège Jean-de-Brébeuf pour son complexe sportif**, à l'arrière du bâtiment principal. Il a apporté des recommandations quant à l'architecture du nouveau volume, au reboisement du site et au réaménagement du secteur longeant la rue Decelles, en vue de diminuer les interactions entre véhicules et piétons et d'accroître les espaces verts. Suite à une présentation ultérieure des espaces extérieurs proposés à l'arrière de la propriété, le CPM a abordé la question de la circulation et du stationnement ainsi que celle du vélo. Il a aussi recommandé la réalisation d'une étude paysagère et son intégration au plan d'aménagement paysager. Enfin, il a insisté pour que l'aménagement paysager soit élargi à l'ensemble de la propriété, afin d'assurer une plus grande cohérence à l'échelle du site.

La Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal a présenté au CPM la phase II du **mausolée Esther-Blondin**, situé dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, à deux reprises en 2008. Dans son premier avis, le CPM a recommandé certains changements dont une partie a été réalisée. Dans son deuxième avis, favorable à l'implantation proposée, le CPM a recommandé de prolonger le bois de l'Ouest jusqu'aux flancs de l'édifice et d'explorer la possibilité d'intégrer le muret de pierres de 1870 au projet. Il a aussi fait des recommandations plus générales, d'une part, quant à la diminution du stationnement à proximité du mausolée et, d'autre part, quant à l'amélioration de la qualité de l'environnement de ce secteur du cimetière, dont l'aménagement actuel est peu propice aux fonctions qui y prennent place depuis quelques années.

Les interventions dans le parc du Mont-Royal ont fait l'objet de divers échanges avec la Direction des grands parcs et de la nature en ville (DGPNV). Tous les avis et notes du CPM ont été fondés sur la conviction que les interventions contemporaines dans un lieu reconnu pour sa grande valeur patrimoniale devraient tendre à respecter l'esprit des lieux et que les projets dans le parc du Mont-Royal devraient être l'illustration du principe *«less is more»*, en minimisant les contrastes avec la nature de la montagne et en s'intégrant le plus possible au paysage.



Le CPM croit que le secteur de l'**entrée Peel** est confronté à des enjeux symboliques (l'entrée dans le parc) et d'expérience paysagère. Il a apprécié les changements apportés à la deuxième version du projet, proposée en 2008, en particulier les solutions élaborées pour la gestion des eaux de ruissellement et la nouvelle localisation de l'œuvre d'art. Tout en ne s'opposant pas à la construction d'un nouvel escalier (proposé pour des raisons techniques), il a souligné que l'existant s'intégrait bien au paysage de l'entrée. Il s'est demandé si la perspective sur l'escalier vers la montagne ne pourrait pas être intégrée davantage au contexte organique de l'entrée Peel. Enfin, il s'est questionné sur les problèmes de sécurité entre les piétons et les cyclistes aux intersections entre les escaliers et le sentier du serpent.

Lors de son examen de la nouvelle version du projet de **restauration de la croix du mont Royal** en 2008, le CPM a appuyé l'intention de repenser les abords de la croix pour y donner un meilleur accès. Cependant, il recommandait de faire attention à ce que les sentiers proposés n'offrent pas de nouvelles opportunités de raccourcis à travers le bois. Plutôt que d'aménager des terrasses devant la croix, il a recommandé de conserver l'aspect pittoresque de la montagne en respectant au mieux la topographie naturelle du sommet du mont Royal.

Le CPM a félicité la Ville de favoriser l'usage de la partie du parc jouxtant le lac des Castors pour les **pique-niques** et les rassemblements familiaux. Cependant, il a émis des réserves quant au projet de réaménagement de l'**aire de jeux**. Il a proposé de privilégier le caractère champêtre en intégrant les matériaux (pierre, bois, eau) et l'esprit naturels du lieu. Il a également remis en question l'utilisation de surfaces en gazon synthétique et de caoutchouc sur la montagne. En plus de jurer avec l'esprit du lieu, ces matériaux sont réputés pour absorber fortement la chaleur et créer des îlots de chaleur. Ces effets sont d'autant plus difficiles à gérer que des normes limitent le nombre d'arbres à proximité de l'aire de jeux.

Le CPM s'est montré favorable au projet du **Chemin de ceinture** tout en recommandant que la Ville veille à ce que la création de ce chemin, qui donne accès aux différents versants de la montagne en les reliant entre eux, ne se fasse pas au détriment de l'intégrité de la montagne. Il a recommandé de limiter sévèrement les impacts (coupes d'arbres, piétinements) sur la végétation en place, d'utiliser les sentiers existants, de respecter une largeur maximale de 4,5 mètres, de limiter le mobilier au minimum, d'exclure l'asphalte du projet et d'appliquer une signalisation sobre et uniforme pour l'ensemble de la montagne. Par ailleurs, le CPM a manifesté son désaccord avec la proposition de faire passer le chemin de ceinture par la partie du parc qui longe le boulevard Mont-Royal, dans le bois Outremont. Il a plutôt suggéré de longer ce bois de qualité en faisant passer le chemin sur le boulevard Mont-Royal.

## LES AVIS SUR DES PROJETS IMMOBILIERS EN MILIEU NATUREL

En 2004, l'adoption de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* reconnaissait au CPM le devoir d'apporter une contribution aux projets dans les écoterritoires. Depuis, le CPM a été appelé à se prononcer sur plusieurs projets immobiliers localisés à l'intérieur ou à proximité d'écoterritoires, qui requièrent un encadrement différent de la part de la Direction des grands parcs et de la nature en ville. Par exemple, le Plan d'urbanisme de Montréal énumère une série de critères que tout projet situé à moins de 30 mètres d'un milieu naturel dans un écoterritoire doit tendre à respecter (disposition 6.4.2 du Document complémentaire au Plan d'urbanisme). Les projets examinés par le CPM ont été le Domaine des Brises à Pierrefonds, le Faubourg Pointe-aux-Trembles dans la trame verte de l'est, la construction de tours au sud de l'Île-des-Sœurs et celle d'une mairie et d'un bureau d'arrondissement dans un milieu humide à Rivière-des-Prairies.

En 2008, le CPM a émis un avis sur un projet d'aménagement sur une propriété comprise dans un lotissement résidentiel récent en bordure de la limite est du parc nature du Bois-de-Saraguay. Il a proposé que la gestion du bois, actuellement assumée par l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, soit revue, notamment en enchâssant dans le Plan d'urbanisme des dispositions similaires à celles qui sont utilisées pour l'AHNMR, et qu'elle soit confiée à la Ville de Montréal et au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCFQ).

## LES AVIS SUR LA CONSERVATION DE PATRIMOINES THÉMATIQUES

Depuis 2003, le CPM est actif dans la protection et la conservation du **patrimoine religieux**. Il a été en faveur de la conservation de l'église Christ Memorial Lutheran dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (2003). Il a également défendu la conservation du Carmel de son jardin et de son enceinte à la suite d'une demande de citation déposée par le CPM de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal (2005). L'ensemble conventuel a été classé par le gouvernement du Québec en 2006, et une aire de protection a été adoptée par le MCCCFQ en 2007.

En 2008, deux projets ont été soumis au CPM, soit la subdivision de la propriété de l'église St. Matthew, motivée par le changement de vocation du presbytère, et la transformation, par l'Université Concordia, de la maison mère des Sœurs grises de Montréal pour y installer, entre autres, la faculté des beaux-arts.

Le CPM s'est prononcé en faveur de la subdivision cadastrale du lot de l'église St. Matthew et du projet de transfert vers la catégorie « résidentielle » de la liste des immeubles significatifs. Il a appuyé les limitations proposées par l'arrondissement relativement à la hauteur et au taux d'implantation au sol. Il a recommandé que soient étudiées les perspectives de redéveloppement à plus long terme des petites propriétés religieuses dans le secteur.

La **maison mère des Sœurs Grises de Montréal** est une composante majeure de l'histoire de Montréal et du patrimoine religieux québécois. La propriété a été acquise par l'Université Concordia en 2007, celle-ci désirant construire une nouvelle aile le long de la rue Saint-Mathieu pour y loger des fonctions dont les exigences commandaient des espaces nouveaux. Le CPM s'est inquiété des intentions encore embryonnaires quant à la conservation du bâtiment existant et à la planification de son avenir. Compte tenu de l'envergure des travaux de construction de même que des grandes superficies disponibles dans le bâtiment existant, il a recommandé que la planification de l'utilisation de l'immeuble soit entreprise à court terme et que des sommes adéquates soient prévues pour son entretien.

Depuis 2003, le **patrimoine moderne** a également figuré dans les préoccupations du CPM et, plus précisément, la modernisation de stations de métro et la transformation de la station-service Esso de l'Île-des-Sœurs, conçue par l'architecte Mies Van der Rohe. Tributaire d'une concertation exemplaire des services municipaux, la restauration du pavillon du lac aux Castors sur le mont Royal, commencée en 2005 et primée en 2006 et 2007, a permis de démontrer que ce bâtiment était un exemple représentatif de l'architecture moderne à l'échelle internationale.



#### LES AVIS SUR DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Le **Quartier des spectacles** est l'un des 26 secteurs de planification détaillée proposés sur l'ensemble du territoire de la Ville dans le Plan d'urbanisme. Le CPM a souscrit aux orientations mises de l'avant dans le plan particulier d'urbanisme (PPU) élaboré pour ce quartier ainsi qu'aux projets structurants proposés et aux moyens de mettre en œuvre ce PPU. Il a recommandé de documenter de manière plus approfondie l'intérêt patrimonial et archéologique du secteur afin d'assurer la continuité de la rue Sainte-Catherine et d'éviter de créer une « enclave urbaine ». Il a également demandé que soient conservées les dénominations actuelles des places publiques. Enfin, il a recommandé que les critères relatifs à la mise en valeur des façades et des équipements urbains soient mieux définis et que la viabilité du concept de vitrines habitées au centre-ville de Montréal soit davantage considérée.

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a proposé, en 2008, de mettre en place un **PPU pour le secteur du Vieux Pointe-aux-Trembles**. Pour le CPM, il s'agit d'un premier pas important vers la reconnaissance et la réhabilitation d'un secteur de grande valeur patrimoniale. Il a émis une série de recommandations afin de bonifier les moyens proposés dans le PPU pour protéger et mettre en valeur les caractéristiques du lieu.

#### LES MÉMOIRES SUR DES PROJETS ET PLANS DE GESTION MUNICIPAUX

Le CPM a rédigé des mémoires sur des politiques et plans municipaux, notamment sur le document complémentaire au Plan d'urbanisme (2003), le Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal (2006), la mise en œuvre du Plan d'urbanisme (2006) et l'approche de protection du mont Royal (2007). Il a également soumis des mémoires sur des interventions privées à l'intention de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, sur la conservation de l'église Christ Memorial Lutheran (2003), et à l'intention de l'Office de consultation publique de Montréal, sur le projet de réaménagement de l'Oratoire Saint-Joseph (2004) et sur le plan directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges (2005).

#### LES MÉMOIRES SUR DES POLITIQUES NATIONALES

Le CPM a aussi émis des mémoires à portée nationale. Citons celui transmis à la Commission des Transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale sur le projet de *Loi sur le développement durable* (2004) en vue d'inscrire dans celle-ci la protection du patrimoine culturel. Citons également le mémoire sur le patrimoine religieux du Québec, présenté à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale (2005), dans lequel le CPM a également abordé la question des cimetières, leur emplacement dans l'environnement du mont Royal et leur participation au paysage montréalais.

En 2008, le CPM a rédigé un mémoire sur le projet de **révision de la Loi sur les biens culturels**, lequel a été annexé à celui de la Ville de Montréal. Le CPM y a salué l'élargissement du champ d'application de la LBC pour inclure le paysage et le patrimoine immatériel. Il a suggéré que la Loi intègre des objectifs proposés par la Ville de Montréal dans sa *Politique du patrimoine* adoptée en 2005, telle la mise en place de mécanismes de reconnaissance et de protection distincts afin d'appréhender la nature dynamique du paysage urbain « patrimonial » et du patrimoine immatériel. Il a aussi recommandé la reconnaissance de la situation unique de Montréal, notamment quant à son expertise en gestion du patrimoine. Enfin, il a fait des recommandations sur la recherche d'un meilleur équilibre entre les responsabilités municipales et les ressources et sur l'évaluation des conséquences de la réduction proposée du rôle du MCCCQ.

## LE SUIVI DE POLITIQUES, DE PLANS ET DE PROJETS

Le CPM participe régulièrement à des groupes de travail sur des démarches ou des projets menés par divers intervenants tels que la Société du Parc des Îles, les Amis de la Montagne, le Conseil régional de l'environnement de Montréal, l'Ordre des architectes du Québec, le comité patrimoine de l'Île-des-Sœurs, le Bureau du Mont-Royal et la Table de concertation du Vieux-Montréal. Les paragraphes suivants décrivent les principaux dossiers qui ont retenu l'attention du CPM.

Depuis 2004, la Table de concertation du Mont-Royal (TCMR) conduit des travaux dans le but de réviser le **Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal** de 1992 et de convenir d'un mode de gestion approprié à l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Cette démarche est effectuée en collaboration avec le MCCCQ et réunit différents représentants des milieux institutionnel, associatif, gouvernemental et municipal. Le CPM a été invité à y participer à titre d'observateur, et la présidente assiste à l'ensemble des réunions. En 2007 et 2008, plusieurs études ont été commandées par la TCMR, notamment sur les paysages et les vues. D'autres études sur les milieux naturels, visant à développer un cadre de gestion concerté du parc du Mont-Royal et de ses paysages, sont en cours (biodiversité, biomasse, archéologie, aménagements paysagers et bâtis). La Ville de Montréal prévoit adopter ce plan en 2009.

Le CPM a été impliqué dans le **processus d'évaluation patrimoniale et de hiérarchisation des lieux de culte**, initié en 2004 par le MCCCQ et la Fondation du patrimoine religieux du Québec, auquel a également participé le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) de la Ville de Montréal. Les analyses ont permis de constater l'ampleur du phénomène religieux dans le contexte urbanistique de Montréal, mais également l'avenir incertain des lieux de culte, lequel interpelle tant les autorités religieuses que la société civile. Le CPM a aussi participé à l'organisation du colloque international *Quel avenir pour quelles églises?* (2005).



Le CPM collabore de manière statutaire et régulière aux travaux menés par le SMVTP sur le **processus d'analyse de l'intérêt patrimonial d'un lieu**. Il a notamment participé à quelques exercices concrets en vue de bonifier le processus, dont celui sur l'ensemble brassicole Dow, maintenant propriété de l'École de technologie supérieure (ÉTS).

C'est à titre d'observateur que le CPM participe aux réunions de comités techniques pour la **gestion des écoterritoires** de Montréal. En 2008, il a participé à celles sur l'écoterritoire de l'île Bizard, sur la falaise Saint-Jacques et sur la trame verte de l'Est.

La Ville a donné suite à l'adoption de sa Politique de l'arbre en amorçant l'élaboration d'un **programme municipal de reconnaissance et de protection des arbres remarquables**, auquel le CPM a collaboré régulièrement depuis 2007. À la suggestion de ce dernier, une réflexion était amorcée en 2008 sur les valeurs culturelles à examiner dans le cadre de l'évaluation de l'intérêt d'un arbre pour le statut d'arbre remarquable.



## LA VEILLE PATRIMONIALE

Lors des consultations publiques portant sur la *Politique du patrimoine* de la Ville de Montréal, plusieurs groupes associatifs avaient demandé que le CPM mette sur pied une veille patrimoniale. Depuis sa création, le CPM développe ce dossier, démontrant par le biais du document *Veille patrimoniale d'urgence* déposé au maire de Montréal à sa demande, en 2007, qu'une veille d'urgence devrait être instaurée sur le territoire montréalais. La veille patrimoniale d'urgence est requise pour améliorer le temps de réaction face à une situation menaçante pour un site, un bâtiment, une collection, un objet de valeur patrimoniale et pour coordonner les actions nécessaires. Le CPM a pris contact avec le Centre de services 311 et présenté aux intervenants de première ligne les monuments et sites montréalais qui sont sous la protection de la Loi sur les biens culturels.

Le dossier de la **Canadian Steel Foundries (CSF)** est un exemple éloquent du suivi mené par le CPM. En 2005, ce dernier apprenait la démolition de l'usine, le dernier complexe industriel dédié à la fabrication de pièces destinées à l'assemblage de locomotives. À son initiative et grâce au soutien d'une équipe de cols bleus, des moules de format gigantesques ont été déménagés et entreposés dans l'attente de les intégrer à un éventuel projet dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Celui-ci reconnaît l'intérêt indéniable de conserver sur son territoire des traces concrètes des activités de la CSF, mais ne peut en prendre la responsabilité pour l'instant. Il a demandé à la Ville de Montréal de disposer des moules et d'en conserver au moins deux qui seraient éventuellement installés sur son territoire. Le CPM a contacté divers intervenants dans le domaine muséal pour trouver une façon de mettre en valeur certaines des pièces, d'en faire usage pour une collection, des expositions ou lors d'activités publiques d'animation.

Afin de mieux faire connaître les stations de métro, leur architecture, les œuvres d'art qu'elles contiennent, le CPM a fait une proposition à la Société de transport de Montréal d'utiliser des images plutôt que des éléments graphiques sur la **Carte autobus métro (CAM)**. Cette initiative avait pour but de mettre en valeur des éléments de cet équipement collectif dans le cadre du 40<sup>e</sup> anniversaire du métro. Des photographies des stations du métro Angrignon et Namur, des détails des stations Laurier, Square-Victoria, Bonaventure ainsi que des détails d'œuvres d'art comme la verrière de Marcelle Ferron au métro Champs-de-mars ont ainsi été diffusées par le biais de la CAM à compter de janvier pour 9 mois en 2008. Le projet se poursuit en 2009.

## LA TOPONYMIE

En fonction depuis le mois de janvier 2004, le comité de toponymie est constitué de membres du CPM et d'historiens externes. Les travaux du comité sont réalisés conjointement avec le SMVTP. Le comité a ainsi participé à la révision des notices du répertoire *Les rues de Montréal*, répertoire historique, édité en 1995. Et, surtout, il analyse les demandes d'inscription à la banque anthroponymique pour la dénomination de nouvelles désignations et fait des recommandations. Enfin, la présidente a participé cette année aux activités du comité mis sur pied pour commémorer la carrière exceptionnelle du grand pianiste de jazz montréalais Oscar Peterson, décédé le 23 décembre 2007.

## LA RECONNAISSANCE PATRIMONIALE

### LA CITATION DE MONUMENTS HISTORIQUES ET LA CONSTITUTION DE SITES DU PATRIMOINE

La citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine font partie des pouvoirs que la Loi sur les biens culturels du gouvernement du Québec accorde depuis 1985 aux municipalités (chapitre IV de la Loi sur les biens culturels). Le CPM collabore avec le SMVTP de la Ville aux activités associées à ce processus. Ainsi, en 2007, suite aux consultations publiques que le CPM a menées, la Ville de Montréal a cité la maison Brignon-Dit-Lapierre de même qu'Habitat 67 à titre de monuments historiques et constitué le site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène.

En 2008, Le CPM a analysé l'intérêt de procéder à la citation de la bibliothèque Fraser-Hickson (arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce), de la caserne de pompiers du 12137, avenue Bois-de-Boulogne (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville) et de l'immeuble résidentiel Garden Court du 1064, rue Bernard (arrondissement d'Outremont). Ces analyses se sont conclues par une recommandation négative.

Le CPM a mené, en mars 2008, une consultation publique visant à connaître l'opinion des citoyens sur les règlements de citation proposés pour les maisons Thomas-Brunet et Jacques-Richer-Dit-Louveteau, toutes deux situées dans le parc nature du Cap Saint-Jacques. En octobre, c'était le tour de la maison Bleau, située dans le parc nature de la Pointe-aux-Prairies. Dans les trois cas, le CPM a produit un rapport de consultation publique et un avis sur le projet et le règlement de citation et sur les travaux complémentaires à la reconnaissance. Outre sa recommandation sur la citation, il a formulé le souhait d'être informé des travaux que la Ville effectuerait à la suite de la reconnaissance patrimoniale. Les avis du CPM ont également souligné l'importance de la diffusion de statuts de reconnaissance à l'échelle du territoire montréalais.

En 2008, le CPM a également émis des avis sur deux monuments historiques cités, le théâtre Séville et le Blumenthal (voir pages 17 et 18).



### LA CITATION À TITRE DE MONUMENT HISTORIQUE DE LA MAISON THOMAS-BRUNET (187, CHEMIN DU CAP-SAINT-JACQUES) - ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

Construite comme maison de ferme en 1834, la maison Thomas-Brunet a abrité trois générations de la famille Brunet. Elle a conservé un cadre environnemental presque identique à celui de 1928, année de son agrandissement. Son site champêtre rappelle la vocation agricole bicentenaire au bord de la rivière des Prairies. Les études portant sur l'histoire et l'intérêt patrimonial de la maison sont unanimes quant à sa valeur historique, architecturale et contextuelle et concluent à un degré élevé d'intégrité et d'authenticité. Les citoyens présents à la séance publique ont fait part de leur attachement à cette maison et souhaitent qu'elle soit préservée et restaurée.

Le CPM a appuyé ce projet de citation à titre de monument historique, notamment en raison de l'intérêt du modèle constructif de la maison rurale à mur-pignon découvert, de l'importance du maçon Charles Brunet qui a construit la maison et de la représentativité de celle-ci dans le processus de transformation d'une vocation agricole à celle de villégiature.



**LA CITATION À TITRE DE MONUMENT HISTORIQUE DE LA MAISON JACQUES-RICHER-DIT-LOUVETEAU (163, CHEMIN DU CAP-SAINT-JACQUES) - ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO**

Ancienne maison de ferme construite en 1835, cette maison de pierres symbolise l'appropriation de la terre à des fins agricoles par des familles de cultivateurs pendant plus de deux siècles, dans un environnement rural préservé de l'urbanisation.

Il semble qu'au moment de sa construction, cette maison comportait certains éléments architecturaux lui permettant de jouer un rôle important dans la compréhension de l'évolution de la maison rurale en pierres des champs à Montréal. Ces éléments sont toujours visibles aujourd'hui. Le CPM a donc appuyé ce projet de citation et a émis des recommandations portant notamment sur la philosophie d'intervention, les modalités de gestion et les mesures de protection des vues sur la rivière des Prairies. Puisque des travaux étaient prévus à court terme, il a souhaité connaître la nature de ceux-ci et a demandé à voir le projet élaboré par la Direction des grands parcs et de la nature en ville.



**LA CITATION À TITRE DE MONUMENT HISTORIQUE DE LA MAISON BLEAU (13 200, BOULEVARD GOUIN EST) - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Érigée entre 1851 et 1861 dans un secteur agricole situé dans l'extrémité est de l'île de Montréal, la maison de ferme, construite en bois, a maintenu sa vocation agricole tout en abritant sept générations de la famille Bleau. La propriété est intégrée au parc régional de la Pointe-aux-Prairies. La maison a conservé une fonction résidentielle jusqu'à maintenant, et son environnement rural a été préservé de l'urbanisation. Elle entretient un lien visuel important avec la rivière.

Le CPM a appuyé ce projet de citation à titre de monument historique. Il a motivé son appui par l'ancienneté, la rareté et l'authenticité de cette maison de ferme qui témoigne des activités agricoles avant l'urbanisation de l'île de Montréal et l'environnement champêtre de la maison.

# LA PROMOTION PATRIMONIALE

## ACTIVITÉS D'INFORMATION, D'ÉCHANGES ET DE RAYONNEMENT

Un élément important de la mission du CPM est la promotion du patrimoine par le rayonnement de ses activités. Dans ce but, le CPM diffuse des informations sur son site Internet, échange avec des intervenants concernés par la question du patrimoine et participe à divers événements.

### DIFFUSION DES ACTIONS DU CPM

Le CPM privilégie son site internet ([ville.montreal.qc.ca/cpm](http://ville.montreal.qc.ca/cpm)) en matière de sensibilisation et de diffusion. Ce site contient les documents définissant la mission du CPM, l'ensemble des avis émis depuis sa création en 2003, ses rapports d'activités, des analyses et études spécifiques, les documents de référence sur la citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine et, enfin, des capsules d'information sur des sujets d'actualité. En 2008, ces dernières ont porté sur l'identification des lieux qui importent pour la culture et l'histoire de notre ville, les citations réalisées et la journée 5<sup>e</sup> anniversaire du CPM. Au cours de l'année 2008, 5 364 internautes (consultation unique) et 1 711 internautes (consultations répétées) ont visité le site. L'achalandage le plus élevé a été obtenu au mois d'octobre, en lien avec deux avis relatifs à des projets sur le mont Royal. La durée moyenne de consultation en 2008 a été de 20 minutes.

### ÉVÉNEMENTS ENTOURANT LA JOURNÉE DU PATRIMOINE

En 2008, pour souligner son 5<sup>e</sup> anniversaire, le CPM a organisé une journée d'échanges ayant pour thème « L'intervention urbaine dans le contexte des nouveaux enjeux pour la conservation du patrimoine ». Avec ses 19 arrondissements en plus de ses services corporatifs centraux, la Ville de Montréal offre une multitude de contextes différents pour aborder ces nouveaux enjeux. C'est pourquoi le CPM a pensé créer une plateforme d'échanges permettant aux professionnels et aux gestionnaires qui œuvrent en patrimoine au sein de la Ville de bénéficier de l'expérience de chacun (cette journée est décrite aux pages 13 à 15). Devant le succès de cette journée et le besoin d'une diffusion accrue de

l'information exprimé par les participants, le CPM entend répéter cette expérience dans le futur et aborder différentes thématiques en lien avec les grands enjeux de protection et de mise en valeur du patrimoine montréalais.

### LA PARTICIPATION À DES COLLOQUES ET AUTRES COMMUNICATIONS

La présidente, les membres du CPM et le personnel ont participé à divers événements lors desquels ils ont eu l'occasion d'expliquer certains enjeux, d'échanger avec des pairs ou d'enrichir leurs connaissances, notamment quant à leur mission et à leurs mandats. À titre d'exemples, la présidente a été conférencière au Colloque international d'Icomos 2008 à Québec et a assisté à la journée de réflexion sur le Vieux-Montréal organisée conjointement par l'Institut du patrimoine et le Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal.

Les membres et le personnel du CPM ont participé à diverses conférences sur des sujets touchant le patrimoine naturel (colloque sur les Montérégiennes, les paysages naturels, le couvert végétal, les forêts feuillues, la phytotechnologie) et le patrimoine culturel (les paysages, le patrimoine industriel, le patrimoine immatériel, l'avenir des abbayes, couvents et monastères) ainsi qu'à des colloques, conférences de presse, lancements, inaugurations et remises de prix. Le CPM a accordé quelques entrevues aux médias afin de mieux se faire connaître, expliquer ses avis et sensibiliser les citoyens quant à la citation d'un monument historique et la constitution d'un site du patrimoine.

### DES ÉCHANGES AVEC LES ARRONDISSEMENTS

Afin de mieux comprendre les problématiques locales en matière de patrimoines naturel et culturel, le CPM tient quelques-unes de ses réunions en arrondissement, ce qui lui permet d'échanger avec les élus et les professionnels. En 2008, il a visité les arrondissements d'Outremont et de l'Île-Bizard-Sainte-Genève. La présidente et les professionnels du CPM ont également tenu des séances de travail avec les professionnels des arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et de Rosemont-La Petite-Patrie.

## ACTIVITÉS DE FORMATION

Pour documenter l'état des monuments historiques cités depuis leur reconnaissance, le CPM a accueilli une stagiaire inscrite dans l'option Conservation de l'environnement bâti de la maîtrise en aménagement de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Le travail consistait à produire un relevé offrant des bases pour déterminer l'état de conservation des monuments historiques cités à Montréal.

Dans le cadre du programme de DESS en architecture moderne et en patrimoine de l'Université du Québec à Montréal, les travaux d'un autre stagiaire ont porté sur la station de métro Préfontaine. Cet étudiant a pu développer une compréhension des diverses problématiques liées au patrimoine et plus spécifiquement aux enjeux entourant la préservation du caractère du métro de Montréal.

Une collaboration entre le CPM et le Bureau du Mont-Royal a permis la supervision des travaux d'une candidate à la maîtrise en urbanisme de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal sur le processus d'approbation des projets d'urbanisme dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (AHNMR). L'exercice consistait à analyser les exigences des quatre arrondissements de l'AHNMR, soit Ville-Marie, Plateau-Mont-Royal, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Outremont. L'analyse a aussi porté sur quelques projets dérogatoires afin de comprendre la relation entre la planification et la réglementation sur le territoire de l'AHNMR. Un rapport final contenant les résultats des analyses et qui devrait aussi inclure des recommandations sur les règlements et leur harmonisation sera déposé au printemps 2009.



## UNE NOUVELLE VIE POUR LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE MONTRÉAL

Enfin, comme l'ancienne bibliothèque centrale de Montréal devait être réaménagée afin de loger, en 2009, les bureaux du Conseil des arts de Montréal et du Conseil du patrimoine de Montréal, le CPM a considéré l'expérience comme une occasion unique de contribuer à la préservation d'un patrimoine significatif dans l'histoire de Montréal. La permanence du CPM a collaboré aux discussions portant sur le nouvel aménagement de l'immeuble afin que celui-ci se réalise dans le respect de l'esprit du lieu. Plusieurs éléments architecturaux et pièces de mobilier ont été conservés et réutilisés, tels que les lustres, tables, chaises, lampes et bibliothèques qui rappellent les anciennes salles de lecture et préservent le caractère du lieu. Le CPM occupe ses nouveaux locaux depuis janvier 2009.

# ANNEXE 1

## HISTORIQUE — LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MONTRÉALAIS

VOICI QUELQUES DATES MARQUANTES DE L'HISTOIRE DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MONTRÉALAIS :

### 1858

Création de la première *Société historique* francophone par Jacques Viger, premier maire élu de Montréal

### 1862

Fondation de la *Société d'archéologie et de numismatique de Montréal*

### 1922

Première *Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique et artistique* au Québec

### 1929

Premier classement d'un bâtiment montréalais: le château Ramesay

### 1952

Refonte de la Loi de 1922, maintenant intitulée *Loi relative aux monuments, sites et objets historiques et artistiques*

### 1962

Création de la *Commission Viger*, instance consultative municipale qui a pour mission d'étudier tout ce qui a trait à la préservation du Vieux-Montréal

### 1964

Création de l'arrondissement historique de Montréal (Vieux-Montréal)

### 1965

Publication de l'étude Van Ginkel, réalisée pour le compte de la Ville de Montréal et qui propose une première vision globale du Vieux-Montréal

### 1965

Proposition par le Service de l'urbanisme d'un plan directeur du Vieux-Montréal

### 1972

Adoption de la *Loi sur les biens culturels* et création de la *Commission des biens culturels*

### 1973

Fondation de l'organisme *Sauvons Montréal*

### 1975

Fondation de l'organisme *Héritage Montréal*

### 1979

Première entente entre le ministère des Affaires culturelles (aujourd'hui ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec) et la Ville de Montréal sur la sauvegarde du Vieux-Montréal et du patrimoine montréalais; reconduite à six reprises, entre 1979 et 2005, l'entente se traduit par des investissements publics de plus de 200 millions de dollars, consentis en parts égales par les deux partenaires

### 1979

Instauration, par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, des plans d'implantation et d'intégration architecturale, que la plupart des villes du territoire montréalais utiliseront pour protéger leur cadre bâti ou paysager

### 1980-1990

Publication du *Répertoire d'architecture traditionnelle*, de la Communauté urbaine de Montréal (11 volumes)

### 1981

Désignation du premier arrondissement naturel sur l'île de Montréal: le boisé de Saraguay

### 1981

Création de la *Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal* (SIMP), organisme paramunicipal

### 1982

Réalisation de l'inventaire architectural du Vieux-Montréal

### 1986

Modifications à la *Loi sur les biens culturels*, pour déléguer certains pouvoirs aux municipalités; Montréal, Outremont et Westmount ont utilisés ces pouvoirs

### 1987

Création, par la Ville de Montréal, du *Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels*

### 1987

Création, par la Ville de Montréal, du site du patrimoine du mont Royal, le premier sur l'île

### 1990-1992

Publication du premier plan d'urbanisme de Montréal et de son cadre réglementaire, qui traduisent la volonté municipale de protection et de mise en valeur du cadre bâti

### 1995

Création de la *Fondation du patrimoine religieux du Québec*

### 1996

Création de la *Société de développement de Montréal*, société paramunicipale qui fait état de préoccupations patrimoniales

### 2002

Adoption, par le gouvernement du Québec, de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*

### 2003

Début des travaux du *Conseil du patrimoine de Montréal*

### 2004-2005

Intégration, par la Ville de Montréal, du patrimoine dans divers plans, politiques et stratégies: *Plan d'urbanisme*, *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, *Politique de l'arbre*, *Plan stratégique de développement durable*, *Politique de développement culturel*, *Stratégie de développement économique*, *Plan de transport*

### 2005

Reconnaissance, par le gouvernement du Québec, de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

### 2005

Adoption, par la Ville de Montréal, de sa *Politique du patrimoine*

### 2007

Intégration du personnel de la *Société de développement de Montréal* affecté au patrimoine (plus spécifiquement le Vieux-Montréal) au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

## ANNEXE 2

### LE PATRIMOINE ET LA VILLE DE MONTRÉAL EN CHIFFRES

POPULATION TOTALE (2006) . . . . .	1 620 693 (ville) 1 854 442 (agglo)
ÉTENDUE DU TERRITOIRE . . . . .	36 640 ha (ville) 50 000 ha (agglo)

#### + MUNICIPAL

AIRES NATURELLES PROTÉGÉES (agglo) . . . . .	1 950 ha, objectif 3 000
ÉCOTERRITOIRES (agglo) . . . . .	10
MONUMENTS CITÉS . . . . .	43*
SITES DU PATRIMOINE . . . . .	7
RUBRIQUES TOPONYMIQUES ADOPTÉES . . . . .	3 740
IMMEUBLES SIGNIFICATIFS INDIQUÉS AU PLAN D'URBANISME . . . . .	1 144

#### + PROVINCIAL (sur le territoire de la Ville de Montréal)

ESPÈCES FAUNIQUES À STATUT DE PROTECTION . . . . .	22
ESPÈCES FLORISTIQUES À STATUT DE PROTECTION . . . . .	88
HABITATS FAUNIQUES . . . . .	18
HABITATS FLORISTIQUES . . . . .	2
AIRES PROTÉGÉES EN MILIEU TERRESTRE . . . . .	12
LIEU DE FONDATION DE MONTRÉAL . . . . .	1
BIENS CULTURELS CLASSÉS ET RECONNUS . . . . .	128
ARRONDISSEMENT HISTORIQUE (Vieux-Montréal) . . . . .	1
ARRONDISSEMENT HISTORIQUE ET NATUREL (Mont-Royal) . . . . .	1
ARRONDISSEMENT NATUREL (Bois-de-Saraguay) . . . . .	1

#### + FÉDÉRAL (sur le territoire de l'agglomération de Montréal)

PERSONNAGES ET ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES NATIONAUX . . . . .	75
LIEUX NATIONAUX . . . . .	49
HABITATS DU POISSON . . . . .	22
REFUGE D'OISEAUX MIGRATEURS . . . . .	2

\* La maison George E. Cooke de l'arrondissement d'Outremont a été retirée de la liste de 2006 car aucun document officialisant cette citation n'a été retracé.

# ANNEXE 3

## LES MONUMENTS HISTORIQUES CITÉS ET LES SITES DU PATRIMOINE CONSTITUÉS

La citation d'un monument historique et la constitution d'un site du patrimoine sont des mesures de protection particulières dont dispose le conseil de la ville de Montréal en vertu de la Loi sur les biens culturels. Elles permettent d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur de tout immeuble situé sur son territoire répondant à la définition de monument historique (citation) ou de tout paysage architectural présentant un intérêt d'ordre esthétique ou historique (site du patrimoine) d'importance panmontréalaise. Cette liste n'inclut pas les monuments historiques, les sites et les arrondissements qui ont reçu une reconnaissance nationale en vertu de la Loi sur les biens culturels. Il est possible de consulter le répertoire des biens culturels à l'adresse suivante : [www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca).

### MONUMENTS HISTORIQUES CITÉS

#### AHUNTSIC – CARTIERVILLE

Croix de chemin de pierre (1874)  
angle nord-est de l'avenue Bois-de-Boulogne  
et du boulevard Gouin Ouest  
Citée en 1988

Maison Persillier-Dit-Lachapelle (1810)  
2084, boulevard Gouin Est  
Citée en 1987

#### LASALLE

Maison Penniston (1890)  
7525, boulevard LaSalle  
Citée en 1990

Maison des domestiques Penniston (Vers 1900)  
33-35, rue Alepin  
Citée en 1990

Maison De Lorimier – Bélanger (1775-1800)  
9603, boulevard LaSalle  
Citée en 1990

Annexe de la maison De Lorimier – Bélanger  
(Vers 1930)  
9601, boulevard LaSalle  
Citée en 1990

Ancien Hôtel de ville (Vers 1908)  
13, avenue Strathyre  
Citée en 1990

#### LE PLATEAU MONT-ROYAL

Regent Theatre (façade) (1915)  
5117, avenue du Parc  
Citée en 1988

Maison Lionnais ou Maison Henriette-Moreau  
(1870-1873)  
4100, avenue de Lorimier  
Citée en 1989

Maison Samuel-Burland (1872-1873)  
3567, rue Saint-Urbain  
Citée en 1990

Cinéma Rialto (1923)  
5711-5723, avenue du Parc  
Citée en 1988

NOTE: Cet édifice est aussi classé monument historique  
en 1990 et désigné Lieu historique par la Commission des  
lieux et monuments historiques du Canada en 1993.

Maison Emmanuel-Saint-Louis (1898)  
4105 à 4127, rue Saint-Denis  
Citée en 1989

#### LE SUD-OUEST

Église Saint-Joseph de Montréal  
et son ancienne sacristie (1861-1862)  
550, rue Richmond  
Citée en 1991

Maisons Louis-et-Joseph-Richard (1880)  
4351-4363, rue Saint-Ambroise,  
80-86, rue Sainte-Marguerite  
Citée en 1987

#### L'ÎLE BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE

Église Saint-Raphaël-Archange (1873-1874)  
495, rue Cherrier  
Citée en 2001

Presbytère de Saint-Raphaël-Archange (1843)  
495, rue Cherrier  
Citée en 2001

Croix de chemin (1918)  
1158, montée Wilson  
Citée en 2001

École du village (1923-1924)  
350, rue de l'Église  
Citée en 2001

Maison dite Du Centenaire (1790)  
977, rue Cherrier  
Citée en 2001

Maison Joseph-Théorêt (Vers 1832)  
20, rue Martel  
Citée en 2001

Maison Toussaint-Théorêt (1831)  
1883, chemin Bord-du-Lac  
Citée en 2001

Manoir Denis-Benjamin-Viger (Vers 1843)  
376, rue Cherrier  
Citée en 2001

Couvent des sœurs de Sainte-Anne (1906)  
16115, boulevard Gouin Ouest  
Citée en 2001

Croix de chemin (1923)  
1859, chemin Bord-du-Lac  
Citée en 2001

#### MERCIER – HOCHELAGA – MAISONNEUVE

Couvent Saint-Isidore (1852) - DÉMOLI  
7440, rue Notre-Dame Est  
Citée en 1990

#### MONTRÉAL-NORD

Maison Brignon-Dit-Lapierre (1923)  
4251, boulevard Gouin Est  
Citée en 2007

#### OUTREMONT

Cinéma Outremont (1928)  
1240-1248, rue Bernard Ouest  
Citée en 1987

NOTE : Cet édifice est aussi classé monument historique  
en 1994 et désigné Lieu historique par la Commission des  
lieux et monuments historiques du Canada en 1993.

NOTE : La maison George E. Cooke de l'arrondissement  
d'Outremont a été retirée de la liste de 2006 car aucun  
document officialisant cette citation n'a été retracé.

#### PIERREFONDS – ROXBORO

Maison Thomas-Brunet (1834)  
187, chemin du Cap-Saint-Jacques  
Citée en 2008

Maison Jacques-Richer-Dit-Louveteau (1835)  
163, chemin du Cap-Saint-Jacques  
Citée en 2008

#### RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES

Maison Urgel-Charbonneau (1913)  
11931, rue Notre-Dame Est  
Citée en 1988

Maison Bleau (1851-1861)  
13 200, boulevard Gouin Est  
Citée en 2008

#### ROSEMONT – LA PETITE-PATRIE

Théâtre Le Château et maison de rapport (1931)  
6950, 6956 et 6960, rue Saint-Denis et  
383-395, rue Bélanger  
Cités en 1991  
NOTE: Cet édifice est aussi classé monument  
historique en 2002.

Maison Longpré (1822)  
6450-6452-6452A, 38<sup>e</sup> Avenue  
Citée en 1990

#### SAINTE-LAURENT

Église Saint-Laurent (1835-1837)  
805, boulevard Sainte-Croix  
Citée en 1986



#### VILLE-MARIE

Maisons en rangée William-D.-Stroud (1889-1890)  
1419 à 1441, rue Pierce  
Citées en 1988

Édifice Blumenthal (1910-1911)  
305-307, rue Sainte-Catherine Ouest  
Cité en 1990

Maison Arthur-Dubuc ou Canadian Club (1894)  
434-438, rue Sherbrooke Est  
Citée en 1989

Théâtre Séville (1928)  
2153-2159, rue Sainte-Catherine Ouest  
Cité en 1990

Banque Toronto-Dominion (1927)  
1401-1403, rue de Bleury  
Citée en 1990

Maison L'Archevêque (1841)  
1643-1647, rue de La Visitation  
Citée en 1989

Maison Louis-Hippolyte-LaFontaine (1844-1846)  
1395-1401, rue Overdale  
Citée en 1988

Maison David-Lewis (1867-1868)  
3424, rue Simpson  
Citée en 1988

Habitat 67 (1967)  
2600, avenue Pierre-Dupuy  
Cité en 2007

#### SITES DU PATRIMOINE CONSTITUÉS

##### SITE DU PATRIMOINE DU MONT-ROYAL

Constitué le 15 décembre 1987  
Arrondissements Ville-Marie, Le Plateau-Mont-Royal  
et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.  
NOTE : La très grande majorité de ce territoire a été décrétée  
par le gouvernement du Québec arrondissement historique et  
naturel en 2005; s'y sont rajoutées des parties de Westmount  
et d'Outremont.

##### SITE DU PATRIMOINE DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Constitué le 19 septembre 1990  
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

##### SITE DU PATRIMOINE CÔTE-SAINT-PAUL

Constitué le 19 septembre 1990  
Arrondissement Le Sud-Ouest

##### SITE DU PATRIMOINE DE L'ÉGLISE SAINT-ESPRIT-DE-ROSEMONT

Constitué le 29 janvier 1991  
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

##### SITE DU PATRIMOINE DU VIEUX VILLAGE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Constitué le 6 avril 1992  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles

##### SITE DU PATRIMOINE DE L'ANCIEN VILLAGE DU SAULT-AU-RÉCOLLET

Constitué le 6 avril 1992  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

##### SITE DU PATRIMOINE DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE

Constitué le 17 septembre 2007  
Arrondissement de Ville-Marie

## CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

---

COUVERTURE : SILO N° 5, MARS 2009

- P. 5 : VUE VERS L'EST DE MONTRÉAL  
À PARTIR DU TOIT DE L'ANCIENNE MAISON MÈRE DES SŒURS DES SAINTS-NOMS-DE-JÉSUS-ET-DE-MARIE, octobre 2008
- P. 13-14-15 : COLLOQUE DU 5E ANNIVERSAIRE DU CPM, avril 2008
- P. 16 : POMMIER CENTENAIRE SUR LE SITE DE LA MAISON BLEAU, octobre 2008
- P. 17 : THÉÂTRE SÉVILLE, RUE SAINTE-CATHERINE ANGLE DE LA RUE CHOMEDEY, novembre 2008
- P. 18 : ÉDIFICE BLUMENTHAL, RÉCLAME PEINTE SUR LA FACE EST, juillet 2008
- P. 19 : CHAPELLE DE L'ANCIENNE MAISON MÈRE DES SŒURS DES SAINTS-NOMS-DE-JÉSUS-ET-DE-MARIE, octobre 2008
- P. 19 : MAUSOLÉE ESTHER-BLONDIN, CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES, août 2008
- P. 20 : CROISÉE DE LA VOIE CAMILLIEN-HOUE ET DU BOULEVARD DU MONT-ROYAL À L'ENTRÉE DU PARC DU MONT-ROYAL, juin 2008
- P. 22 : FLEUVE SAINT-LAURENT FACE AU PARC DU FORT-DE-POINTE-AUX-TREMBLES, novembre 2008
- P. 23 : ESCARGOT, juillet 2008
- P. 24 : ENTREPOSAGE D'UN MOULE DE LA CANADIAN STEEL FOUNDRY (aujourd'hui démolit), février 2009
- P. 24 : CARTES AUTOBUS MÉTRO, SOURCE : SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, 2008
- P. 25 : MAISON THOMAS-BRUNET, novembre 2007
- P. 26 : MAISON JACQUES-RICHER-DIT-LOUVETEAU, novembre 2007
- P. 26 : MAISON BLEAU, octobre 2008
- P. 28 : ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE MONTRÉAL, mars 2009
- P. 32 : SILO N° 5, mars 2009
- 

CONCEPTION GRAPHIQUE : Isabelle Robida (Infrarouge.ca)

RÉVISION DE TEXTE : Maryse Froment-Lebeau



Édifice Gaston-Miron  
1210, rue Sherbrooke Est,  
Bureau 002  
Montréal (Québec) H2L 1L9  
Téléphone : 514 872-1090  
Télécopieur : 514 872-2235  
cpm@ville.montreal.qc.ca  
ville.montreal.qc.ca/cpm

ISBN 978-2-7647-0814-9  
Avril 2009

